



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER

**PÔLE CADRE DE VIE ET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Service Occupation du Domaine Public**

Le 09 SEP. 2019

Nos réf. : courrier arrivée n°
JS/LL/LF/VE/SL – n° 4533

Vos réf. : V/lettre du 08.01.19

Monsieur BRUNELLE
Directeur du collège et Lycée Haffreingue
67 avenue Charles de Gaulle
62200 BOULOGNE SUR MER

Objet : sécurité des élèves

Dossier suivi par Sandrine LAPIERRE
Rédacteur Principal

Monsieur le Directeur,

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez renouvelé vos sollicitations relatives à la pose de barrières pour la protection des élèves qui entrent et qui sortent de votre établissement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission de circulation qui s'est réunie le 25 juin dernier a décidé l'installation de deux barrières, à l'angle de la rue de la Paix et de l'avenue Charles de Gaulle, entre le feu tricolore et le candélabre. En revanche, rue de la Paix, la commission a estimé que le nombre de barrières à la porte de votre établissement était suffisant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,

VU DGS :

18 4

Charles FONTAINE



Ville de Boulogne-sur-Mer
Place Godefroy de Bouillon - B.P. 729 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél.: 03 21 87 80 80 - Télécopieur : 03 21 87 80 99

www.ville-boulogne-sur-mer.fr

